

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein du bâtiment de Chambre d'agriculture de l'Aveyron à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	13/05/2026
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	34

**Président de la séance :** Jean-Eudes LE MEIGNEN (Le doyen)

**Présents (34) :**

ARNAL Michel, BARBEZANGE Jacques, BERNIÉ Patrick, BESSIERE Pierre, BOCQUET Florence, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CALVET Jean-Marc, CAMBOULAS Marie-Laure, CANAC Bernard, CARRIÉ Jean-Claude, CISTERNINO Alain, CLEMENT Karine, FABRE Jean-Marc, FAJOU Florian, FONTAINE Hubert, FOURNIER Monique, FRAYSSINHES Patrick, GOMEZ Christian, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean Eudes, LE ROUX Patrick, MARTY Guy, MAZARS David, MIRAL Sabine, NESPOULOUS Régine, POUZOULET LIGUE Didier, REMES Laurent, RIGAL Dominique, RIVIERES Patrice, ROUQUETTE Dominique, SOULIE Philippe, THEMINES Jean-Luc, VIALARET Martial, VIGUIER Mathis.

**Excusés ou absents (3) :**

CABROLIER Hélian, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques

**Délégués absents ayant donné procuration (8) :**

Mme KAYA-VAUR Danièle a donné procuration à VIALARET Martial  
M. LAURENS Michel a donné procuration à NESPOULOUS Régine  
M. MARTY François a donné procuration à LE MEIGNEN Jean-Eudes  
M. MAZARS Stéphane a donné procuration à BESSIERE Pierre  
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à BOUYSSIÉ Jean-Michel  
Mme PAGES TOUZÉ Laurence a donné procuration à ARNAL Michel  
Mme SALESSES Fabienne a donné procuration à CARRIÉ Jean-Claude  
Mme VIDAL Sarah a donné procuration à FOURNIER Monique

**Secrétaire de séance :** Mathis VIGUIER

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-021-0012 en date du 21 janvier 2015 portant création du PETR Centre Ouest Aveyron ;

Vu les statuts du PETR Centre Ouest Aveyron ;

Considérant les délibérations des EPCI :

- du Plateau de Montbazens en date du 31 mars 2026,
- du Pays Rignacois en date du 3 avril 2026,
- du Pays Ségali en date du 9 avril 2026,
- de Decazeville Communauté en date du 16 avril 2026,
- Aveyron Bas Ségala Viaur en date du 20 avril 2026,
- de Ouest Aveyron communauté en date du 21 avril 2026,
- du Réquistanais en date du 21 avril 2026,
- de Conques Marcillac en date du 22 avril 2026,

- de Rodez Agglomération en date du 12 mai 2026,

Portant désignation de leurs délégués au sein du PETR Centre Ouest Aveyron,

Le PETR Centre Ouest Aveyron est composé comme il suit :

EPCI	DELEGUES PETR Centre Ouest Aveyron	
Rodez Agglomération	ARNAL	Michel
	BESSIERE	Pierre
	CISTERNINO	Alain
	FOURNIER	Monique
	KAYA-VAUR	Danièle
	KEROSLIAN	Jean-Philippe
	MAZARS	Stéphane
	MIRAL	Sabine
	MONTOYA	Jacques
	PAGES TOUZÉ	Laurence
	RIVIERES	Patrice
	SOULIÉ	Philippe
	VIALARET	Martial
	VIDAL	Sarah
VIGUIER	Mathis	
CC Aveyron Bas Ségala Viaur	LE MEIGNEN	Jean-Eudes
	THEMINES	Jean-Luc
CC Conques Marcillac	FAJOU	Florian
	FONTAINE	Hubert
	GOMEZ	Christian
	LE ROUX	Patrick
Decazeville communauté	BOCQUET	Florence
	CABROLIER	Hélian
	CANAC	Bernard
	MARTY	François
	REMES	Laurent
CC du Pays Ségali	BARBEZANGE	Jacques
	CLEMENT	Karine
	FABRE	Jean-Marc
	FRAYSSINHES	Patrick
	MAZARS	David
CC du Réquistanais	LAURENS	Michel
	NESPOULOUS	Régine
CC du Pays Rignacois	CALVET	Jean-Marc
	ROUQUETTE	Dominique
Ouest Aveyron Communauté	BOUYSSIÉ	Jean-Michel
	CARRIÉ	Jean-Claude
	MARTY	Guy
	MASBOU	Jean-Pierre
	ORCIBAL	Jean-Sébastien
	POUZOLET LIGUE	Didier
	RIGAL	Dominique
	SALESSES	Fabienne
CC Plateau de Montbazens	BERNIÉ	Patrick
	CAMBOULAS	Marie-Laure

- ⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
- de prendre acte de la composition du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron,
  - d'autoriser M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le : 20/05/2026

Publié ou notifié le : 20/05/2026

Pour extrait conforme,  
Le Doyen,  
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,  
Mathis VIGUIER

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Installation du comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron

.....  
Date de décision: 20/05/2026

Date de réception de l'accusé 20/05/2026  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 260520\_08DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20260520-260520\_08DL-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1 .1

Institutions et vie politique

Election executif

maire, adjoints, président, vices-présidents d'E.P. et d'E.P.C.I.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 260520-08 DL Installation CS.pdf ( 99\_DE-012-200050565-20260520-260520\_08DL-DE-1-1\_1.pdf )